

Marché Un nouveau projet de marche est offert au M<sup>r</sup> Simon et  
Monsieur voit bien que les architectes ont abandonné la cons-  
truction métallique pour le ciment armé.

Le marché est essentiellement critique par une seule séance en  
letton, largement dépassée sur le pourtour par des échancrures para-  
boliques. L'ensemble évoquant la coquille St Jacques stylisée.

La lumière pénètre par des larges baies du pourtour et les  
juelets placés dans la voûte.

Cette voûte repose sur le sol par 13 points d'appui périphériques,  
elle est remarquable de l'élégance et d'équilibre.

Enfin, elle coûtera 3 ou 4 millions de moins que la solution  
métallique proposée précédemment.

Les dépenses de soutènement pourront être soumises à l'appréciation  
de la détermination du permis de construire.

M. Simon espère que le permis de construire sera déposé vers le 15 Mars  
M. le Maire adresse ses félicitations à M. Simon et Monsieur

pour leur projet qui a été remis à la date précise et que le Conseil Municipal  
spécial unanimement a accepté.

Voici nouvelle relating le M<sup>r</sup> Champlain à la Secte Rode. Cuvier et Bayard.  
Les dépenses s'élevaient à 1952

n'ont pas commencé. Pendant trois jours de suite du montant de  
1.800.000 ont été réglés sur ce marché. Il est demandé au Conseil Municipal

de voter la dépense totale de 3 millions nécessaire à l'exécution des travaux  
provis, en partant avec l'entrepreneur Bayard, un accord de 1.800.000

Approuvé le 6 (1911)  
M<sup>r</sup> le Maire  
54010

(8 m de large) le terrain est improductive & la construction est que le prix

demande exorbitant.

Elle propose 300+ à l'acte de la vente de la Breuille et au minimum  
proposés de 30m à l'acte à 150+ le m<sup>2</sup>

M. Bourdelle propose 250+ le m<sup>2</sup> minimum. Il demande  
que la ville achète le plus de terrains possible.

La proposition de la Commission des travaux est acceptée.

12) Banneaux à l'usage de Bayon. Le rapporteur de la Commission des  
travaux au conseil propose de M. Chandonnet

proposer l'acquisition pour l'usage de Bayon de l'ancien terrain servant au to-  
ur de la ville.

En effet, dans une ville en pleine reconstruction, les voies sont  
coupées de tranchées plus ou moins bien remblayées, et il faut élever

en cas de pluie excessive, des accidents matériels ou corporels.

Les banneaux, de 2m x 2m, 50 porteront les marques du Code  
de la Route: "Eclairage" "Eclairage" et "Eclairage" à une vitesse maximum

de 40 km.

Le Conseil a voté la "Commission".

13) Eclairage public. M. Balthazar expose les résultats obtenus par les  
études d'éclairage public par les bannes fluorescentes à éclairage

soit beaucoup plus puissant, mais les lanternes sont plus chères et l'appareillage  
plus coûteux.

Bonne nuit, l'assemblée terminée, l'assemblée se retire la  
construction d'une deuxième ligne, est proposée.

14) Reconstruction des ex lignes de Bayon. L'assemblée a voté un plan  
d'alignement entre le bureau des PTT, le

Bureau de la grande et la nouvelle ligne de Bayon, affectant une  
partie de la place de l'ancien casino.

M. Balthazar expose les plans et une maquette de son projet:  
sur la reconstruction de la place.

- menager le Casino actuel

- menager le Café à Bayon

- faire un très grand parking.